

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 88

17 janvier 2011

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	4205	Komaco International Holding S.A.	4222
AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	4205	Komaco International S.A., SPF	4222
AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l.	4206	KORE Luxembourg (Holding Company) 2 S.à r.l.	4211
AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l.	4206	KRIL Europe Fund I S.à r.l.	4211
AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.	4205	Lakey Corp S.à r.l.	4213
AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.	4205	Linguisco, Sàrl Unipersonnelle	4205
AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l.	4206	Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l.	4208
Agence d'Assurances Roland Hermes S.à r.l.	4210	Menta Group S.A.	4214
Agrifood Holding S.A.	4198	North Miami Beach Investment Corp. S.A.	4200
Aguila 3 S.A.	4178	Orion Master Luxembourg S.à r.l.	4199
A.I. Asesoría de Inversiones S.A.	4204	Parquet Bembé S.à r.l.	4209
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	4213	Peintures Karl-Josef Schmitt S.à r.l.	4209
Aquasourca S.A.	4214	ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l.	4210
Areion Fund	4207	Promotop S.A.	4209
ARV Company S.à r.l.	4198	Reynolds Consumer Products (Luxem- bourg) S.à r.l.	4190
Boxeur des Rues & Malloy	4206	Rotarex S.A.	4222
Centramat	4210	RPM Lux Enterprises S.à r.l.	4207
CG-Lux Invest S.à r.l.	4207	Saba S.A.	4209
Closure Systems International (Luxem- bourg) S.à r.l.	4186	Shipinvest Holding S.A.	4201
Crea Tec S.A.	4200	Shipinvest S.A.	4201
Doneck Euroflex S.A.	4210	Sodainvest S.A.	4214
DPM Development	4209	SOMA Lux SPV S.à r.l.	4199
Elterevereinigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l.	4208	Sonoco Luxembourg S.à r.l.	4201
Entreprise de Construction G. THOMAS	4198	St. Georges Investment S.A. - SPF	4194
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l.	4208	Tremo S.à r.l.	4216
Flexis S.A.	4204	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	4199
Hephisie de Crifor S.A.	4216	TST Las Rozas S.à r.l.	4211
IT-Investment Northern Europe Holding S.A. SPF	4202	Very Private Label S.à r.l.	4219
		Weddell Finance S.A.	4214
		Windsail Holding S.A.	4208

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.692.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch,

There appeared:

Aguila 2 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg,

represented by Mrs Sandrine Cuvelier, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 December 2010.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme" under the name of "Aguila 3 S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (€ 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) per share.

The authorised capital of the Company is fixed at additional four hundred million Euros (€ 400,000,000.-) consisting of additional forty billion (40,000,000,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01).

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June in each year at 10:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed in cash by Aguila 2 S.A. prenamed at total subscription price of five hundred ninety thousand Euros (€ 590,000.-) being a price per share of one nine zero three Euro cents (€ 0.1903), of which one Euro cent (€ 0.01) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
David Richy	43, Moinet, B-6600 Bastogne	Director	23/7/1979	Liège, Belgium
Benoît Chéron	12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	Director	23/2/1980	Le Mans, France
Ricardo De Serdio	Edificio Pedro de Valdivia 10 Planta baja - Local 5 28006 MADRID - SP	Director	05/2/1969	Seville, Spain
Alexandre Prost Gargoz	2, rue Louis XIV L-1948 Luxembourg	Director	30/1/1975	Rocourt, Belgique

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: Deloitte S.A., with registered office in L R 2220 Luxembourg, 560, route de Neudorf, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 67.895.

Third resolution

The registered office is fixed at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Rambrouch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch,

a comparu:

Aguila 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée par Mme Sandrine Cuvelier, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 13 décembre 2010.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "Aguila 3 S.A." (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (€ 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent millions d'Euro (€ 400.000.000,-) supplémentaires consistant en quarante milliards (40.000.000.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) par action.

Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10:00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à

cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites en espèces par Aguila 2 S.A. précitée à un prix total de souscription de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 590.000,-), étant un prix par part sociale de un neuf zéro trois centimes d'Euro (€ 0,1903), dont un centime d'Euro (€ 0,01) sera alloué au compte du capital social de la Société et le reste au compte de la prime d'émission de la Société.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
David Richy	43, Moinet, B-6600 Bastogne	Director	23/7/1979	Liège, Belgium
Benoît Chéron	12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	Director	23/2/1980	Le Mans, France
Ricardo De Sordio	Edificio Pedro de Valdivia 10 Planta baja - Local 5 28006 MADRID - SP	Director	05/2/1969	Seville, Spain
Alexandre Prost Gargoz	2, rue Louis XIV L-1948 Luxembourg	Director	30/1/1975	Rocourt, Belgique

Deuxième résolution:

A été nommé commissaire: Deloitte S.A., ayant son siège social à L2220 Luxembourg, 560, route de Neudorf inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Cuvelier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2010. Relation: RED/2010/1928. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175190/458.

(100202438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.101.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.929.

In the year two thousand ten, the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 146.929 (the Company). The Company has been incorporated on June 17, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 23, 2009 under number N° - 1425. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2408 of December 10, 2009.

There appeared:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Company to Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l. in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

5) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l. as from July 1, 2010 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law;

6) Full and complete discharge granted to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8) Empowerment and authorisation of any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

9) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated September 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1986 of September 24, 2010, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., prenamed (the Absorbing Company or the Sole Shareholder), whereby the merger shall be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorised representative of the Company, shall remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2010 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further notes that the mandates of the members of the board of managers of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the Effective Date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all acts and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,500.-

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Closure Systems International (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.929 (la Société). La Société a été constituée le 17 juin 2009 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 juillet 2009 sous le numéro N°- 1425. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2408 du 10 décembre 2009.

A comparu:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135;

2) Constatation que les documents tels que requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

3) Approbation du projet de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société;

4) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l. conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

5) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l. à compter du 1^{er} juillet 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi;

6) Décharge pleine et entière accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

7) Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période de temps exigée par la Loi;

8) Pouvoir et autorité à tout avocat et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

9) Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance lui a présenté le projet de fusion daté du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 1986 du 24 septembre 2010 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., précitée (la Société Absorbante et l'Associé Unique), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par un représentant autorisé de la Société restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion et d'accomplir la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, en conformité avec les conditions détaillées dans le Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 1^{er} juillet 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date Effective) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique prend également acte que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prendront fin à la Date Effective de la fusion.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la Date Effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que tous les documents sociaux de la Société seront gardés au siège social de la Société Absorbante pendant la période de temps requise par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante au titre du présent acte, conformément au projet de fusion, est estimé à approximativement EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005642/210.

(110005414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.089.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.959.

In the year two thousand ten, the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.959 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2252 of November 18, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2435 of December 15, 2009.

There appeared:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Company to Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l. in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

5) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l. as from July 1, 2010 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law;

6) Full and complete discharge granted to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8) Empowerment and authorisation of any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

9) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated September 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1986 of September 24, 2010, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., prenamed (the Absorbing Company or the Sole Shareholder), whereby the merger shall be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorised representative of the Company, shall remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company shall be treated as having being carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2010 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further notes that the mandates of the members of the board of managers of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the Effective Date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all acts and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,200.-

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour de décembre

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.959 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2252 du 18 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2435 du 15 décembre 2009.

A comparu:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135;

2) Constatation que les documents tels que requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

3) Approbation du projet de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société;

4) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l. conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

5) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l. à compter du 1^{er} juillet 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales

des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi;

6) Décharge pleine et entière accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

7) Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période de temps exigée par la Loi;

8) Pouvoir et autorité à tout avocat et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

9) Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance lui a présenté le projet de fusion daté du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 1986 du 24 septembre 2010 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., précitée (la Société Absorbante et l'Associé Unique), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par un représentant autorisé de la Société restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion et d'accomplir la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, en conformité avec les conditions détaillées dans le Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 1^{er} juillet 2010 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date Effective) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique prend également acte que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prendront fin à la Date Effective de la fusion.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la Date Effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que tous les documents sociaux de la Société seront gardés au siège social de la Société Absorbante pendant la période de temps requise par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante au titre du présent acte, conformément au projet de fusion, est estimé à approximativement EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60239. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005970/212.

(110005435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

St. Georges Investment S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ST. GEORGES INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 34.251, constituée suivant acte reçu en date du 19 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 483, page 23.178 de 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 40.300 (quarante mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de ST. GEORGES INVESTMENT S.A. en ST. GEORGES INVESTMENT S.A. - SPF.

3. Suppression du capital autorisé.

4. Abandon de la version allemande des statuts et refonte complète uniquement en langue française

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ST. GEORGES INVESTMENT S.A. en ST. GEORGES INVESTMENT S.A. - SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts toutes les dispositions en ce qui concerne le capital autorisé.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'abandonner la version allemande des statuts et de procéder à une refonte totale uniquement en langue française, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "ST. GEORGES INVESTMENT S.A. - SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconque qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.400.000, (trois millions quatre cent mille Euros), représenté par 40.300 (quarante mille trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, d'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de septembre à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23 Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53643. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010162502/216.

(100187479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129966/13.

(100147863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130125/10.

(100148439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Entreprise de Construction G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 12.334.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que:

1. La démission de Monsieur Vitor DOS SANTOS BRANDAO de son poste de gérant administratif est acceptée.
2. Monsieur Ettore MANZI, directeur de sociétés, né le 16.06.1943 à Pesaro (Italie), demeurant 7, rue Langenbetten à L-3396 Ehlang/Mess est nommé au poste de Gérant administratif.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130555/14.

(100148905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Orion Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010130670/12.

(100149388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

SOMA Lux SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.564.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 septembre 2010
("associé unique")*

L'Associé unique de la Société accepte la démission de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont dorénavant les suivants:

- M. Joseph D. Glatt: gérant de classe A
- M. Abraham Katz: gérant de classe A
- M. Alexis Kamarowsky: gérant de classe B
- M. Martijn Sinninghe Damsté: gérant de classe B
- M. Jean-Marc Debaty: gérant de classe B

A Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010130731/26.

(100148889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.001,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010130857/22.

(100147961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Crea Tec S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.513.

Procès-verbal - Décisions du Conseil d'Administration du 30 septembre 2010

L'an deux mille dix, le 30 septembre à 14 heures,

La société GRAINGER CREATIONS S.A. avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Madame Christiane TEMPELS, administrateur de sociétés dûment habilitée à cet effet en vertu d'une procuration, agissant en qualité d'administrateur de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'administrateur prend note des démissions de Monsieur BOTTICELL I Sandro Administrateur et Madame TEMPELS Christiane Administrateur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Pour le compte de GRAINGER CREATIONS S.A

TEMPELS Christiane

Référence de publication: 2010131093/19.

(100148737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

North Miami Beach Investment Corp. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 64.614.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 septembre 2010

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

- Monsieur Daniel PECHON, né le 16 juin 1960 à Saint-Léger, Belgique et demeurant à Schieren, L-9132, 20, Op der Schlaed.

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont Saint Martin, France et demeurant à Luxembourg, L-2550, 38, avenue du X Septembre.

- Madame Michèle CABASSI, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant à Luxembourg, L-2550, 38, avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

La société Oxfordshire Services Ltd. ayant fait part de son souhait de ne pas être renouvelée à son poste, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- La société MPM International S.A., ayant son siège à L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.702;

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010131416/27.

(100149590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sonoco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 80.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59632 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131490/10.

(100149774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Shipinvest S.A., Société Anonyme,
(anc. Shipinvest Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.586.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SHIPINVEST HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 28 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 518 du 7 juillet 1999. Les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 16 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 364 du 2 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:
«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2) Modification de la dénomination en SHIPINVEST S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en SHIPINVEST S.A. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SHIPINVEST S.A.»»

Les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52584. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161755/72.

(100186588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

IT-Investment Northern Europe Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.972.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten,
on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Erik AMUNDRUD, company director, residing at Arengveien 9B, 1394 Nesbru (Norway),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 11 November 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDING S.A. SPF", (the "Company"), a Private Wealth Management Company ("SPF"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 72 972, has been incorporated in

the form of a "société anonyme", pursuant to a notarial deed enacted on 08 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 98 of 28 January 2000. The articles of association have been amended the last time pursuant to a notarial deed enacted on 23 December 2008, published in the Mémorial, number 328 of 17 February 2009;

- that the corporate capital of the Company is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thousand hundred and sixty-four (1'164) shares without a par value, all fully paid up in cash;
- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Erik AMUNDRUD, directeur de sociétés, demeurant Arengveien 9B, 1394 Nesbru (Norvège),

ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDING S.A. SPF» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72 972, a été constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte du notaire soussigné daté du 08 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 98 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 23 décembre 2008, publié au Mémorial, numéro 348 du 17 février 2009;
- que le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en mille cent soixante-quatorze (1'164) actions sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14929. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010162377/98.

(100187277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2010

- Le mandat de Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2011.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010131602/15.

(100149068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 décembre 2010 que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Pierre-Alain EGGLY, Administrateur, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Kerstin KRAMER, Employée de banque, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Gilles SOMERS, Employé de banque, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

Est réélu, Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010162571/22.

(100187372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Linguisco, Sàrl Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.781.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131650/11.

(100149105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132276/10.

(100150028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132277/10.

(100150030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132278/10.

(100150031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132279/10.

(100150033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 143.785.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132280/10.

(100150035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 143.785.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132281/10.

(100150036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.313.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132282/10.

(100150039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Boxeur des Rues & Malloy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 146.759.

En vertu des contrats de cession de parts signés en date du 17 novembre 2010, les parts sociales de la société ont été cédées comme suit:

- 66,7 % des parts sociales sont cédées par Monsieur Federico Renato Enrico De Ponti demeurant 24, via Petrarca, I-20123 Milan, Italie à la société Boxeur des Rues & Malloy S.r.l. ayant son siège social à Via Rugabella 1, I-20122 Milan, Italie

Et

- 33,3 % des parts sociales sont cédées par Monsieur Edoardo Enrico De Ponti demeurant 6, via Luzio, I-00179 Rome, Italie à la société Boxeur des Rues & Malloy S.r.l. ayant son siège social à Via Rugabella 1, I-20122 Milan, Italie

L'actionnaire unique de la société étant donc désormais:

Boxeur des Rues & Malloy S.r.l

Via Rugabella 1

120122 Milan

Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010152441/24.

(100175993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

RPM Lux Enterprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 30.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 146.035.

—
Extrait rectificatif du dépôt du 2 septembre 2010 - référence L100134840.05

La fonction de M. Paul Kelly Tompkins et de M. Edward Winslow Moore doit se lire «gérant A» (et non «gérant B») de sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants A

- Edward Winslow Moore
- Ronald Albert Rice

Gérants B

- John Seil
- Pierre Lentz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010132353/21.

(100150264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

CG-Lux Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.355.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

Signature

Référence de publication: 2010152189/11.

(100174575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

—
EXTRAIT

Par voie de Résolution Circulaire datée du 20 octobre 2010, le Conseil d'Administration a pris acte de la

- Démission de Madame Miriam SIRONI, Administrateur avec adresse professionnelle, Via Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse;

- A décidé de la nomination en remplacement, de Monsieur Philippe MELONI, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg,

à effet du 20 octobre 2010.

Pour Areion FUND

Référence de publication: 2010152417/15.

(100175881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Eltereverenigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9655 Harlange, 15, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg F 7.787.

—
DISSOLUTION

Décision

Conformément au Titre IV, Article 33 des Statuts de l'Eltereverenigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l. (EVRU), numéro d'immatriculation F7787, le comité, tel que composé en date du 18.11.2010, décide, à l'unanimité des voix, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu lieu à cette même date à l'école régionale Uewer-Sauer sis à Harlange, la dissolution de l'Eltereverenigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l. par vote.

Le fond de caisse est remis, conformément au même Article 33 des Statuts précités, sous forme d'un Bon d'Achat, au personnel enseignant de l'école régionale Uewer-Sauer afin de combler la bibliothèque scolaire.

Harlange, le 18.11. 2010.

Romain Feltus / Gallion Sandra / Gaudront Marc

Le président / La caissière / Le secrétaire

Référence de publication: 2010163829/18.

(100187509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.758.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152609/10.

(100175802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152940/10.

(100175452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Windsail Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010153507/11.

(100176457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

DPM Development, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.900.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant technique à compter du 15 novembre 2010.

Esch, le 15 novembre 2010.

Monsieur Philippe DAUNE.

Référence de publication: 2010153979/9.

(100175608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Peintures Karl-Josef Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité de Killebesch.

R.C.S. Luxembourg B 47.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100107597

Date: 20/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010162161/14.

(100186404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Parquet Bembé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 179, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.814.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163695/9.

(100189546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Saba S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.884.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la clôture pour absence d'actif des opérations de liquidation de la société anonyme SABA S.A., ayant eu son siège social à L-1118 LUXEMBOURG, 19, rue Aldringen, dénoncé en date du 23 avril 2003.

Pour extrait conforme

Maître Alix BIJOUX / Stéphane MEYER

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010162187/14.

(100186641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Promotop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 136.537.

Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2010

Je soussigné, Jean-Claude Reding, Administrateur de sociétés, né à Pétange le 23 août 1973, demeurant à L-5682 Dalheim 14, om Klaeppchen, agissant en tant que administrateur unique de la société anonyme "Promotop S.A.", avec siège social à L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange, constituée suivant acte en date du 1^{er} juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B 136.537

Déclare:

- Un changement du Siège Social:

Ancienne adresse: 6, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg,

NOUVELLE ADRESSE: 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Fait à Luxembourg en double exemplaire, le 3 novembre 2010.

PROMOTOP S.A.

Jean-Claude Reding

Administrateur

Référence de publication: 2010154017/20.

(100175748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Agence d'Assurances Roland Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.239.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154433/10.

(100177899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Centramat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 14.029.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154521/10.

(100177901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162792/14.

(100187662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Doneck Euroflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.803.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154543/10.

(100177903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

KORE Luxembourg (Holding Company) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.322.

Par lettre datée du 2 décembre 2010, M. Peter Lang a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Par lettre datée du 2 décembre 2010, M. Jean-François Willems a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour Kore Luxembourg (Holding Company) 2 Sàrl

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162081/16.

(100186782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

KRIL Europe Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.437.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 septembre 2010

Il y a lieu de noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de John Michael ANDERSON en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Luxembourg Corporation Company S.A. et TCG Gestion S.A.

Gérants

Signatures

Référence de publication: 2010162082/16.

(100186485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

TST Las Rozas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 81.751.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the third day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture III, LLC, a limited liability company established under the laws of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc. 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 991051294-2995426,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 14, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name of "TST LAS ROZAS S.à r.l." with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 81751, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing

in Luxembourg, on April 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1006 of November 14, 2001, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 883 of September 13, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by one hundred (100) shares of one hundred twentyfive Euro (EUR 125,00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

VII. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VIII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

IX. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg,

A comparu:

Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture III, LLC, une limited liability company établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc. 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 991051294-2995426,

ici représentée par Mlle Suzana Guzu, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TST LAS ROZAS S.à r.l.», ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81751, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 14 novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 13 septembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

VII. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

IX. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010160724/107.

(100184714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010162925/12.

(100187972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Lakey Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.411.

Le siège social de la Société, Lakey Corp S.à r.l., a récemment changé d'adresse comme suit:

du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

vers le:

26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010162083/17.

(100186418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Aquasourca S.A., Société Anonyme,
(anc. Sodainvest S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162930/11.

(100188680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Menta Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Weddell Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.951.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "WEDDELL FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151951 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 27 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine LEMOYE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis BRETTNACHER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en "MENTA GROUP S.A." et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que, dans tous les domaines et tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de consultance pour tous projets immobiliers bâtis ou non bâtis, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

3. Changement du pouvoir de signature statutaire des administrateurs et modification afférente du dernier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Suppression des deux dernières phrases de l'article 6;

5. Augmentation de nombre des administrateurs de 3 à 6 et nomination des personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marc DENTAND, entrepreneur, né à Bâle (Suisse), le 28 avril 1964, demeurant à CH-Wollerau, président du conseil d'administration;

- Monsieur Markus VOCK, juriste, né à Bâle (Suisse), le 13 février 1969, demeurant à CH-Binningen; et

- Monsieur Nicolas HÜNERWADEL, entrepreneur, né à Lenzburg (Suisse), le 21 avril 1965, demeurant à CH-Bâle;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MENTA GROUP S.A." et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1^{er} des statuts afin lui donner la teneur suivante:

" Art. 1^{er}. (Première phrase).

Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MENTA GROUP S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs afin de donner au dernier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

" Art. 5. (Dernier alinéa).

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par les signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux dernières phrases de l'article 6 des statuts;

Cinquième résolution

L'assemblée augmente le nombre des administrateurs de 3 à 6 et nomme aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Marc DENTAND, préqualifié, président du conseil d'administration;

- Monsieur Markus VOCK, préqualifié; et

- Monsieur Nicolas HÜNERWADEL, préqualifié.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, S. LEMOYE, D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. LAC/2010/52792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160749/100.

(100185184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Tremo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 37.069.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zimmer & Schulz Lux S.à r.l.

Fiduciaire - Expert Comptable

International Consulting

L-5365 Munsbach - 12 Parc d'activité Syrdall

Signature

Référence de publication: 2010168895/14.

(100195997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Hephisie de Crifor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 157.166.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean GARCIA, créateur, né le 14 mai 1954 à Bordeaux (France), demeurant à F-75017 Paris, 148, avenue de Wagram (France).

Lequel comparant représenté comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „HEPHISIE DE CRIFOR S.A.”.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Hesperange par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tout type d'étude, d'analyse et de création. Elle a en outre comme objet la mise en valeur de droits de propriété intellectuels tels que droits d'auteur, brevets, marques, dessins, modèles ainsi que noms de domaines.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Jean GARCIA, préqualifié, déclare souscrire les mille actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 40,32 % par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Jean GARCIA, prénomné.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme GEFECO S.A. Gestion financière & Consulting, avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.091.

4. Les mandats des administrateur unique et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean Garcia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53019. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162349/152.

(100187732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Very Private Label S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: VPL.

Siège social: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.

R.C.S. Luxembourg B 156.674.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

Ont comparu:

a.- Monsieur François QUIRICONI, commerçant, demeurant à L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof, agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de;

(i) gérant unique en fonction pour:

b.- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Kallisté Participations SOPARFI S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof (RCS Luxembourg B.155.789), et

(ii) mandataire de son épouse

b.- Madame Eve-Fleur QUIRICONI-CANDELIER, commerçante, demeurant à L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof, ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé délivrée au mandataire, laquelle restera, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VERY PRIVATE LABEL S.à r.l.

La société peut également exploiter son commerce sous la dénomination VPL.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de lunettes, d'accessoires et de produits dérivés de lunettes, la transformation de lunettes non finies, ainsi que la conception et la production de lunettes, d'accessoires et de produits dérivés pour lunettes.

La société peut également représenter des entreprises des secteurs précités ; elle peut également créer, accorder et gérer des franchises.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à dans la commune de Consdorf. Il peut être créé, par simple décision du ou des associés ou du ou des gérants des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le ou les gérants établissent le bilan et le compte de profits et pertes de la société. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée décide de la répartition et de la distribution éventuelle du solde des bénéfices nets.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

a.- Kallisté Participations SOPARFI S.à r.l., prénommée:	90 parts sociales
b.- Madame Eve-Fleur QUIRICONI-CANDELIER, prénommée:	5 parts sociales
c.- Monsieur François QUIRICONI, prénommé	5 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 3.- Est nommé gérant pour une durée illimitée: Monsieur François QUIRICONI prénommé.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: François QUIRICONI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3444. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151135/142.

(100174348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7.06.2010, tous les mandats d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué ont été renouvelés pour une période d'un an. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président et Administrateur-Délégué, L-Heisdorf
- M. Charles Louis ACKERMANN, Administrateur, L-Kockelscheier
- Me René FALTZ, Administrateur, L-Luxembourg
- M. Frederick HOPSON, Administrateur, E-Marbella
- M. Marc SCHAUS, Administrateur, L-Noerdange
- Mme. Isabelle SCHMITZ, Administrateur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- M. Philippe SCHMITZ, Deputy CEO, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen.

- Réviseur d'entreprises:

Clerc S.A.

1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7.06.2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010162178/26.

(100186705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Komaco International Holding S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.715, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 20 janvier 1997. Les statuts de la société ont été modifié en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 du 12 février 2002.

L'assemblée générale est présidée par Madame Mathilde PICHOT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les quatre mille cent (4.100) actions de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent un mille six cent trente-six euros trente-cinq cents (101.636,35) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée sans convocation préalable.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de "Komaco International Holding S.A." en "Komaco International S.A., SPF" et modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Komaco International S.A., SPF laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "loi sur les sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion du patrimoine familial ("loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "statuts").»

2. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.»

3. Ajout d'un paragraphe à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Ajout d'un paragraphe à l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante: «Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

5. Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts qui stipule: «La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

6. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi sur les SPF et la loi sur les sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de "Komaco International Holding S.A." en "Komaco International S.A., SPF".

En conséquence l'article premier des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Komaco International S.A., SPF, laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la "loi sur les sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion du patrimoine familial ("loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "statuts").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe à l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts qui stipule:

«La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi sur les SPF et la loi sur les sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Pichot, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53061. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160912/137.

(100186117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.